

Constitutions synodales de l'ancien diocèse de Dax

Les constitutions synodales de l'ancien diocèse de Dax ont été publiées par l'abbé Antoine Degert (1859-1931), en 1898. Le manuscrit se trouve à la BNF sous le n° 1542 du fonds latin.

Le synode est une assemblée de prêtres d'un diocèse traitant de questions intéressant la pastorale et la discipline ecclésiastique, convoquée et présidée par l'évêque. Les constitutions synodales sont les statuts du diocèse.

L'ouvrage de l'abbé Degert rassemble les constitutions suivantes :

- constitutions synodales de 1283, pages 17-47.
- constitutions synodales de 1328, pages 48-53.
- constitutions synodales de 1345, pages 53-65.
- constitutions synodales de 1351, pages 66-74.
- constitutions synodales de 1360, pages 74-76.
- constitutions synodales de 1401, pages 76-82.

A la page 53, figurent les noms des archiprêtres du diocèse. Nous relevons le nom de Natalis de Burgo Auree vallis. Noël de Bourg est donc l'archiprêtre d'Auribat en 1345.